

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JANVIER 2012 - 19 H 30

L'an deux mil douze, le vendredi 27 janvier à 19 h 30, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, Mme BAIOCCHI, M. PATRON, Mme CHEVET, M. PIERSON, Mme PRADOUX, M. DEMAISON, M. BENECH, Mme WOLF, M. JIBRIL, Mme OCANA, Mme HOTIN, Mme ARONIO DE ROMBLAY, M. LEBEL, Mme GONCALVES, M. CHARON, Mme VAUDO, M. PERCHERON, Mme CANAPI, Mme BAALICHERIF (arrivée à 19h45), M. MAREUIL, Mme SORAT-BROU, M. OUNOUGHU (arrivé à 19h55)
Excusé(s) représenté(s)	Mme GOURC, conseiller municipal, par Mme CHEVET Mme AUGÉ, conseiller municipal, par M. DEMAISON Mme ANDRE, conseiller municipal, par M. MAREUIL Mme GERARD, conseiller municipal, par Mme SORAT-BROU
Excusé(s) non représenté(s)	M. BOURENANE M. GUILLABERT M. CORNEILLE
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	M. MAREUIL

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	26.
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	4.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 20.01.2012	

---0000000---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (28 voix "pour"), M. MAREUIL est désigné secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Adopté à l'unanimité (28 voix « pour »)

oooOooo

AJOUT DE 3 DELIBERATIONS SUPPLEMENTAIRES A L'ORDRE DU JOUR

En début de séance, Monsieur JACOB propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour 3 délibérations concernant des demandes de subvention au titre de la réserve parlementaire « Travaux d'intérêt local » pour :

- Travaux de restauration de bâtiments
- Travaux sur monuments historiques
- Rénovation de l'éclairage public

Adopté à l'unanimité (28 voix « pour »)

ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

A l'unanimité (28 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De charger le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de souscrire pour le compte de la Ville de Provins des conventions d'assurances couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2013
- Régime du contrat : Capitalisation.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

COHESION SOCIALE - LOGEMENT

ACCUEIL DE SERVICE CIVIQUE

A l'unanimité (28 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De se prononcer sur la réalisation de ce projet et sa mise en place en février 2012,
⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

CESSION D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS – REGULARISATION DE LA DIVISION CADASTRALE

A l'unanimité (28 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De modifier la délibération n° 10.70 du 10 novembre 2010 reçue en sous-préfecture le 19 novembre 2010 pour dire que :
- ⇒ *la description parcellaire des terrains cédés dont l'emprise après division cadastrale se situera sur les parcelles cadastrées AR n° 18, 72, 75, 76, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 86, 87 et AO n°646, 647 pour une superficie de 15 305 m².*
 - ⇒ *les servitudes*
 - ⇒ *la participation de la Communauté de Communes aux frais de dévoiement des réseaux pour un montant maximum de 100.000 € T.T.C. Ces travaux étant réalisés avant cession.*
 - ⇒ *les frais de division cadastrale seront supportés par l'acquéreur*
 - ⇒ *la conclusion de cette vente par un acte notarié et pour le prix de l'euro symbolique*
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**CONSTRUCTION D'UN CENTRE AQUATIQUE – SERVITUDES DE RESEAUX
(convention tripartite Ville de Provins / Communauté de Communes du Provinois /
société AUXIFIP**

A l'unanimité (28 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à signer la convention tripartite.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ARRIVEE DE MME BAALI-CHERIF

**SERVICES D'ASSURANCES – LOT N°3 : ASSURANCE FLOTTE AUTOMOBILE /
AVENANT AU MARCHÉ 2008/30**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur à signer l'avenant décrit ci-dessus et référencé sous le numéro 2008/30/03/01.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**TRAVAUX D'INTERET LOCAL – TRAVAUX DE RESTAURATION DE BATIMENTS
(demande de subvention au titre de la réserve parlementaire)**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux décrits ci-dessus conformément aux devis descriptifs qui accompagneront le dossier transmis au service de l'Etat pour les opérations décrites ci-dessus dont le montant total estimé est de 65.217,39 € H.T.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de travaux d'intérêt local.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**TRAVAUX D'INTERET LOCAL – TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES
(demande de subvention au titre de la réserve parlementaire)**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux de réfection de couverture, conformément aux devis descriptifs qui accompagneront le dossier transmis au service de l'Etat pour les opérations décrites ci-dessus dont le montant total estimé est de 178.971,57 € H.T.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de travaux d'intérêt local.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

**TRAVAUX D'INTERET LOCAL – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (demande de
subvention au titre de la réserve parlementaire)**

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour procéder aux travaux de rénovation de l'éclairage public conformément aux devis descriptifs qui accompagneront le dossier transmis au service de l'Etat pour l'opération décrite ci-dessus dont le montant total estimé est de 180.000 € H.T.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter une subvention auprès de l'Etat, dans le cadre de travaux d'intérêt local.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

MAISON DE L'ARTISANAT ET DES PRODUITS DU TERROIR – MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour modifier la délibération n° 07.16, du 26/02/2007, en pratiquant à compter du 1^{er} janvier 2012 une pondération du prix locatif du local n° 6 de la Maison de l'Artisanat et de Produits du Terroir, 21 rue du Palais. Le prix étant fixé à 6 000 €/an (soit : 107,14/m²/an), payable mensuellement et révisable annuellement, selon l'indice FSD2 (Frais et Services Divers – modèle de référence n°2).
- ⇒ De rappeler, que toutes les autres clauses de la délibération n° 07.16 des 26/02/2007 restent inchangées.
- ⇒ D'inscrire les recettes au compte : 752.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

ARRIVEE DE M. OUNOUGH

SITUATION DE L'ENTREPRISE « L.I.R – Lefébure Isolants Réunis »

Monsieur JACOB indique qu'il y a toujours des inquiétudes sur cette entreprise qui compte aujourd'hui 35 salariés, le tribunal de Melun ayant prononcé la liquidation judiciaire.

Actuellement, il court un délai de 3 semaines permettant à un éventuel repreneur de se faire connaître. Il n'y a pas plus d'information pour l'instant.

Monsieur JACOB indique que la Ville suivra cette affaire pour éviter une transformation de la revente de cette usine en opération immobilière.

Monsieur MAREUIL regrette cette situation dans la mesure où, en son temps, la Ville avait accordé un accompagnement financier important pour le maintien de l'entreprise « L.I.R » dans la région.

Monsieur BRAY précise que c'est en 1984 que la Ville avait initié le projet de création d'usine relais pour « L.I.R » afin d'éviter une délocalisation.

Monsieur JACOB indique enfin qu'au cours du prochain conseil un point sera fait sur le « Centre Hospitalier Léon Binet ».

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h05.

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr rubrique "le conseil municipal" sous rubrique "compte rendu des conseils municipaux".

le Maire,



Christian JACOB